

## PATIENT

## PROTECTION DES DROITS DU PATIENT 7460

*Définition : protection des droits relatifs aux soins de santé, surtout s'il s'agit d'une personne mineure, d'une personne frappée d'incapacité ou d'un patient inapte à prendre des décisions.*

## ► Activités

- Fournir au patient la « Charte des droits du patient », s'il en existe une.
- Procurer un environnement favorable aux conversations privées entre le patient, sa famille et les professionnels de la santé.
- Protéger l'intimité du patient durant ses activités d'hygiène, d'élimination et de mise personnelle.
- Déterminer si les souhaits du patient en ce qui a trait aux soins sont connus.
- Déterminer quelle est la personne légalement autorisée à donner son consentement à un traitement ou à une recherche clinique.
- Travailler de concert avec le médecin et l'administration de l'établissement pour le respect des vœux du patient et de la famille.
- Éviter de forcer un traitement.
- Noter les préférences religieuses.
- Respecter les vœux concernant les soins qui sont exprimés dans les dernières volontés du patient.
- Respecter les instructions écrites demandant de ne pas réanimer.
- Offrir son aide au mourant pour régler ses affaires en suspens.
- Inscrire au dossier médical toutes les observations relatives à la capacité mentale du patient à décider.
- Intervenir dans les situations où il y a des soins dangereux ou inadéquats.
- Limiter l'accès au dossier du patient aux personnes soignantes immédiates.
- Assurer la confidentialité des données concernant le patient.

## Bibliographie

- Northrop, C.E., & Kelly, M.E. (1987). *Legal issues in nursing*. St. Louis: Mosby.
- Sorensen, K.C., & Luckmann, J. (1986). *Basic nursing: A psychophysiological approach* (pp. 172-185). Philadelphia: W.B. Saunders.
- Weiler, K. (1991). Altered role performance: Potential loss of right of self-determination. In M. Maas, K. Buckwalter, & M. Hardy (Eds.), *Nursing Diagnoses and Interventions for the Elderly* (pp. 561-570). Redwood City, CA: Addison-Wesley.